

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2016**

Membres présents : B. BARDET, M. CANTIN, L. CARON, F. CHABERT, J.P. CORDENOD, J.M. CURNILLON, P. FAUVET, J. GAUGE, D. GOUDARD, M. HARNAL, Y. LAURENT, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, P. PARE, M. PUDDU, C. PUVILLAND, G. RAMAKERS, JL REVEL, E. STUTZ, K. SUTTER, M. WIEL

Excusés : P. ROBIN, O. JOLY pouvoir donné à K. SUTTER, F. BOUDOURESQUE, J.L. LEBOEUF

Secrétaire de séance : K. SUTTER

Convocation et affichage : 18 octobre 2016

La séance est ouverte à 20 h 38 sous la présidence de Monique WIEL, Maire.

Mme le maire informe le conseil municipal de la démission de Madame I. PETIT. Le préfet en a été averti. Mme PETIT étant issue du Conseil de l'ex-commune de Pressiat, il n'y a pas lieu de pourvoir à son remplacement. Le conseil municipal de Val-Revermont est donc composé désormais de 26 conseillers.

### **Approbation du dernier compte-rendu :**

Le compte-rendu est approuvé - 2 abstentions pour absence

### **Point sur l'intercommunalité**

Madame le maire souhaite faire un point sur l'état d'avancement des travaux du COPIL (30 élus, 4 par intercommunalité).

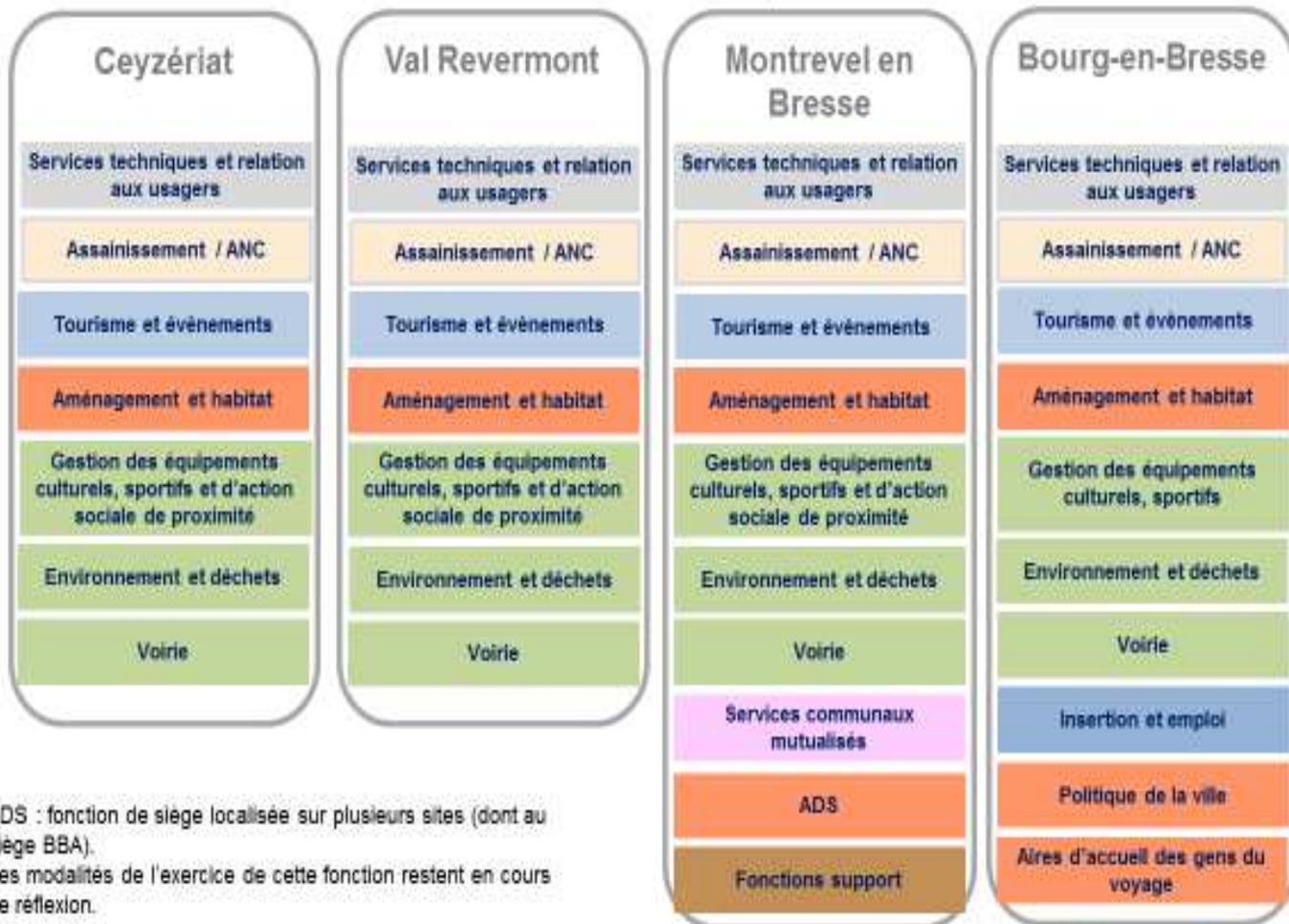
La future communauté d'agglomération regroupera 130 000 habitants et 7 intercommunalités, elle sera divisée en 4 pôles pour plus de proximité. Le pôle pour notre territoire s'appellera Bresse-Revermont et le siège sera sur notre commune. Les services de proximité qui resteront basés sur ce pôle sont l'assainissement, la voirie, la petite enfance, l'espace jeunes, l'environnement (déchets) et les intervenants musicaux. Tous les agents de la CCTER seront repris dans la future intercommunalité, leur mission et, pour certains, leur lieu de travail seront amenés à changer.

Toutes les missions transversales ne seront pas forcément basées à Bourg en Bresse. A titre d'exemple l'ADS (droit des sols) pourrait être exercé sur Montrevel en Bresse.

Ci-après les 4 pôles et leurs missions :

# Pôles territoriaux

Présentation détaillée des fonctions à remplir



ADS : fonction de siège localisée sur plusieurs sites (dont au siège BBA).  
Les modalités de l'exercice de cette fonction restent en cours de réflexion.

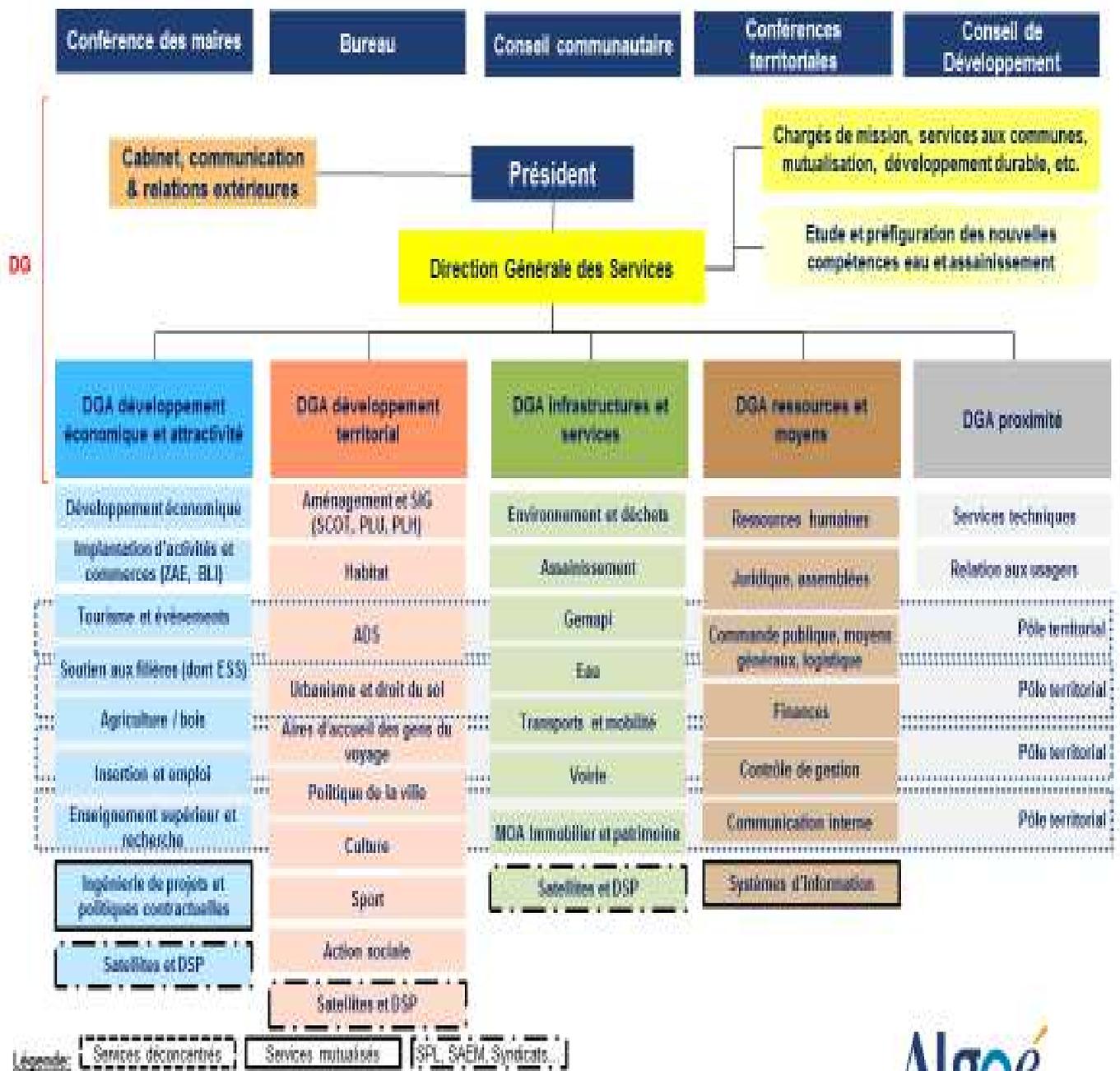
En ce qui concerne la gouvernance, chaque maire siègera au conseil des Maires. Le conseil communautaire rassemblera 118 élus, le bureau sera d'une vingtaine de membres et les vices-présidents seront au nombre maximum de 15.

Les conférences territoriales seront composées des élus communautaires (présents et futurs). Les conseillers municipaux qui le souhaitent pourront participer aux commissions de travail. Un conseil de développement sera créé afin d'intégrer des non élus aux réflexions.

Ci-dessous l'organigramme fonctionnel proposé par le COPIL :

# Organigramme fonctionnel cible :

Présentant les principales fonctions exercées par le futur EPCI



CA Bourg-en-Bresse • Reflexion sur l'organisation du futur EPCI • COPIL du 05/10/2016 • M21425 • Algoe

Calendrier du transfert de compétences :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : intégralité de la compétence économie, de la compétence développement touristique

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : compétence Gemapi (gestion de l'eau, anciens contrats de rivière). Ce transfert entraînera la suppression de certains syndicats de rivière.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : compétence assainissement collectif

Date des premiers conseils de la communauté d'agglomération : jeudi 5 janvier 2017 à 18h30, et lundi 23 janvier 2017 à 18h30.

### **Election délégués communautaires**

Il y a lieu d'élire le délégué communautaire titulaire, ainsi le délégué communautaire suppléant, qui représenteront Val-Revermont dans la nouvelle intercommunalité. Il est précisé que seuls les conseillers communautaires précédemment élus peuvent se présenter pour siéger au sein du nouvel organe délibérant par un scrutin de liste. La commune de VAL-REVERMONT ne disposant plus que d'un siège au sein de la nouvelle communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, le 2<sup>ème</sup> candidat sera désigné suppléant. Sont candidats pour occuper le poste de représentants de la commune au sein de la communauté d'agglomération, Monique WIEL et Jean-Louis REVEL .

Après vote à bulletin secret, sont élus conseillers communautaires Monique WIEL en tant que titulaire et Jean-Louis REVEL en tant que suppléant (22 voix – 1 blanc).

### **Route des 3 monts : demande de subvention**

Le cabinet Dynamic concept a rendu son étude. Afin de mettre en conformité le réseau d'assainissement sur la route des 3 monts et notamment de séparer les eaux claires des eaux usées, un certain nombre de travaux doivent être envisagés. A terme, l'antenne gravitaire qui sera créée verra transiter 95 % des effluents de la commune. L'étude fait état d'un montant de dépenses pouvant aller jusqu'à 430 842.97 € HT si on réalise les différentes options proposées.

Ces travaux se décomposent en une tranche fixe de 177 699.60 €  
Et de 2 tranches optionnelles de 91 645 € et 95 710 €.

Une première demande de subvention avait été faite en juin (délibération du 25/02/2016) sur la base d'un estimatif de 60 000 € HT. Suite au rendu de l'étude, le montant des travaux ayant été largement augmenté, il y a lieu de déposer un nouveau dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental (20 %) et de l'Agence de l'eau (aides pouvant aller jusqu'à 50 %).

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Mme le Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour la réalisation de ces travaux.

### **Tarif de l'eau / assainissement**

Madame le maire indique que pour pouvoir bénéficier des subventions du Département et de l'Agence de l'eau, les tarifs de l'assainissement doivent être revus et notamment la prime au m3 qui doit être au minimum à 1 €.

Rappel des tarifs actuels

<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>TTC</b>
Travaux Branchement forfait 5 m	1 250,00 €
Mètre linéaire supplémentaire	90,00 €
Supplément Rocher au mètre linéaire	55,00 €
PAC	1 100,00 €
	HT
Prime fixe annuelle	24 € HT
Prime au M3	0,95 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'augmentation de la prime au m<sup>3</sup> à 1 €. Il est à souligner que ce tarif n'a pas augmenté depuis 2010. Les autres tarifs concernant l'assainissement restent inchangés.

### **Rapport annuel assainissement**

Comme tous les ans, le maire doit rendre compte à l'assemblée de son rapport 2015 sur le prix et la qualité du service assainissement. Le rapport est rédigé en application du dispositif visant à renforcer la transparence et l'information des élus et des usagers sur le service public rendu.

Sur Treffort et Cuisiat, 70 % des habitants sont raccordés et presque 100 % sur Pressiat. En 2015, 2 nouveaux raccordements ont été effectués sur Treffort-Cuisiat et un sur Pressiat.

Travaux à venir : réhabilitation de la route des 3 monts. Pour mémoire, le diagnostic réalisé sur l'assainissement de Treffort et Cuisiat a mis en évidence le très mauvais état du collecteur allant de Cuisiat à la station d'épuration de Treffort.

Le rapport détaillé, qui a été envoyé aux élus, n'appelle pas de remarques, il reste consultable en mairie.

### **Convention avec le Conseil Départemental pour assistance technique assainissement collectif**

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006, et notamment le décret du 26 décembre 2007, ont défini les missions d'assistance technique fournies par les Départements aux collectivités dans le domaine de l'eau.

Ce décret fixe notamment le champ d'intervention des services départementaux aux collectivités dites "éligibles" à l'assistance technique. Jusqu'à maintenant, la collectivité a souhaité bénéficier de l'aide du Département dans le domaine de l'assainissement collectif, en passant une convention avec le Conseil départemental et son SATESE. Compte-tenu de la fusion de communes, cette convention doit être aujourd'hui adaptée dans sa forme. Pour mémoire, coût de la prestation : 0.30 € par habitant DGF jusqu'à 1 000 habitants inclus, puis 0.10 € par habitant supplémentaires, soit pour 2 677 habitants DGF, la somme de 467.70 €.

### **Rapport annuel réseau de chaleur**

De même que pour l'assainissement, ce rapport annuel vise à renforcer la transparence et l'information des élus et des usagers sur le service public rendu.

A cause de problèmes techniques récurrents sur la chaudière bois en 2015, la chaudière fuel a dû prendre le relais à plusieurs reprises. La consommation fait état de 702 MAP de bois et 21 000 litres de fuel. Malgré cela, l'utilisation du bois représente 72 % contre 28 % pour le fuel. Le coût moyen du chauffage pour un logement de 80 m<sup>2</sup> est de 747 € par an. Le budget de fonctionnement présente un déficit compte-tenu du déchetage et du recriblage du bois.

Actuellement une étude est lancée pour le remplacement de la chaudière fuel et le redimensionnement éventuel de la chaudière bois.

Le rapport détaillé, qui a été envoyé aux élus, n'appelle pas de remarques, il reste consultable en mairie.

## **Point sur les travaux :**

Bas de Cuisiat : le dossier a reçu l'accord du Conseil Départemental, les travaux devraient débuter au printemps 2017 (coût prévisionnel : 49 600 €). Une subvention est attendue dans le cadre des amendes de police. Le projet a le double objectif, d'une part de faire ralentir les véhicules et d'autre part, de résoudre la problématique des arrêts de cars dans le bas de Cuisiat.

La commission se réunira le 10 novembre.

Des réunions sont organisées :

- Avec les usagers de gros véhicules (le 11-10-16)
- Avec les riverains limitrophes (le 26-10-16 et le 09-11-16)

Une information sera diffusée dans le prochain bulletin municipal.

Local service technique : Les agents ont des conditions de travail très médiocres et ne disposent pas de locaux sanitaires adaptés. En parallèle, le local des pompiers est très petit, il faut également pouvoir leur proposer des vestiaires corrects. Une étude va être lancée pour chiffrer le montant des travaux à réaliser suite à la cession éventuelle d'une partie du local aux SDIS et la construction d'un nouveau local pour les services techniques. A l'heure actuelle, le SDIS est propriétaire du local bâti sur un terrain communal. Il convient de régulariser cette situation, l'avis des domaines a été demandé.

## **Construction atelier relais**

Tous les ateliers communaux ont été vendus. Jusqu'à maintenant, la commune avait la compétence économie pour les constructions d'un montant inférieur à 250 000 €. Mais cette règle ne sera plus valable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 compte-tenu de l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République). C'est la nouvelle communauté d'agglomération qui reprend la compétence économie dans son intégralité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le dossier ne pourra donc pas être bouclé au 31/12/2016. Le permis de construire est en cours d'instruction mais la consultation des entreprises ne pourra pas être lancée par la commune, dans le délai imparti. Sous couvert de l'accord du Conseil communautaire, Madame le Maire propose de transférer dès maintenant ce dossier à l'intercommunalité. Le sujet a reçu un accueil positif par les élus lors des réunions du COPIL restreint et du bureau de la CCTER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le maire à transférer le dossier et à vendre le terrain nécessaire à la CCTER, au prix de 5 € le M2, afin que l'intercommunalité puisse y construire les 2 ateliers relais envisagés.

## **Horaires de la médiathèque**

Suite au retour de congés maternité de l'agent qui reprend à 80%, les horaires d'ouverture au public sont quelque peu modifiés.

Le nombre d'heures hebdomadaires réservées à l'accueil du public reste inchangé (15h).

- Mercredi : 14 - 18 h
- Jeudi : 16 h 30 – 18 h 30
- Vendredi : 9 h 30 -11 h / 15 h 30 – 18 h
- Samedi : 10 h – 12 h / 14 h – 17 h

## **Affouage**

12 affouagistes se partageront 700 à 800 moules de bois (côté plan d'eau)

Le conseil accepte de nommer les 3 garants : Gérard Lacroix, Jean-Luc Tirand et Jean-Michel Curnillon.

## **Tour des commissions**

Voirie : Les travaux prévus sur la route des 3 monts n'ont pu être réalisés et le budget qui leur avait été alloué ont été reportés sur la réfection du chemin de la Pie Fabert. Le budget de fonctionnement accordé par la CCTER s'élève à 125 000 €, des devis ont été demandés pour la réfection d'un certain nombre de chemins.

Culture : le Ministère de la culture a rendu son rapport annuel 2015 sur l'évaluation de la médiathèque. 962 € de droit d'inscription ont été perçus. La médiathèque a prêté 6461 livres, 301 périodiques, 305 documents sonores et 895 documents vidéos. 40 accueils de classe ont eu lieu et des échanges avec l'espace jeunes, le RAM et le centre de loisirs ont été mis en place. Le rapport complet peut être consulté à la médiathèque aux heures d'ouverture du public.

Communication : la commission attend les articles pour la rédaction du bulletin municipal. Un devis va être demandé pour la réalisation du plan de la commune nouvelle. Le crédit agricole financera les sacoches destinées aux nouveaux habitants.

Environnement : La commission a prévu de rencontrer la FRAPNA et FREDON pour une réflexion autour du zéro phyto. La phase 2 de la voie douce est toujours suspendue en attendant l'accord d'achat du terrain nécessaire.

Restructuration foncière : la commission communale se réunira le 14/11 pour prendre connaissance du rapport du commissaire enquêteur. Le Département a rédigé le cahier des charges et va lancer la consultation pour trouver un cabinet de géomètres.

Seniors : l'évaluation externe a été rendue, cette étude pourra être remboursée par le Département. Des membres de la commission se sont rendus à Marboz pour visiter le foyer logement qui est actuellement en réhabilitation. La plaquette de présentation de la Résidence « Les Mousseron » a été finalisée. Le Département pourra également apporter des financements pour les actions de prévention qui seront mises en place.

CCAS : Le repas aura lieu le 13 novembre. L'arbre de Noël de Pressiat à destination des enfants est maintenu. Lors de la cérémonie des vœux, un cadeau sera remis aux nouveaux nés.

Ecole : un nouveau questionnaire va être distribué aux parents, il est envisagé de passer à 2 séances TAP l'année prochaine. Suite à un incident, la commission PEDT doit travailler sur les conditions d'une meilleure surveillance des temps de transition des enfants. Un jardin partagé sera créé à l'école maternelle avec la participation de l'ADAPEI. Une classe de mer est prévue en mars 2017. Des travaux de sécurisation de l'accès au centre de loisirs vont être réalisés, une demande de subvention auprès de l'Etat a été déposée.

## **Questions diverses**

Cantine : Le personnel repris par la SER, n'aurait pas été repris avec l'ancienneté.  
L'association rencontre des difficultés pour constituer son bureau. Nous déplorons le manque d'investissement des parents qui ne semblent pas être très concernés par l'alimentation de leurs enfants.

Fibre : les travaux devraient commencer sous peu : mise en place de l'artère entre Meillonas et Courmangoux. Toutes les personnes intéressées par la fibre sont invitées à se rendre sur le site LI@in pour demander un raccordement.

Dates à retenir :

- Repas des employés et des élus : 9 décembre à la grange du pin
- Vœux de la municipalité : vendredi 6 janvier à 19h
- 27 octobre, 18 h 30 : Commission finances
- 1er novembre, 15h : clôture musée de Cuisiat
- 2 novembre : inauguration MSAP à 16h
- Samedi 5 novembre : inauguration RAM à 11h
- Mardi 8 novembre : conseil communautaire à Saint Etienne du Bois
- Mercredi 9 novembre : réunion bas de Cuisiat à 20h30
- Vendredi 11 novembre : 10h à Montmerle, 10h30 à Treffort, 11h à Pressiat et 11h30 à Cuisiat. Vin d'honneur à Cuisiat (presbytère).
- Dimanche 13 novembre : repas du CCAS (seniors)
- Samedi 19 novembre : repas des distributeurs de bulletins à Cuisiat

La séance est levée à 23 h 45

**Prochaine réunion de conseil : 24 novembre à TREFFORT**